



Saisir le juge d'instance pour une suspension de paiement de mens

Par **zezeur**, le **03/01/2011** à **11:54**

Bonjour,rnrnJe souhaite saisir le juge afin d'obtenir un moratoire de paiement de dettes d'au moins 6 mois me permettant soit retour à meilleure fortune soit la vente de mon bien immobilier:rnrn2 prêts regroupés en 1 dossier (immo+rachats de crédits à la conso) auprès de la GE MONEY BANK en 2005.rnA l'heure d'aujourd'hui, après avoir essayé une négociation à l'amiable avec la GE...Refusée...., je ne peux plus payer les mensualités, je les ai faites suspendre par ma banque ce jour.rnrnJe souhaite connaître la procédure à suivre, s'il y a une possibilité de le faire en référé au vu de l'urgence, en connaître les coûts éventuels et savoir si ma démarche pourrait aboutir ou non ?rnMerci de toute aide que vous pourrez m'apporter.rnCordialementrnzezeur

Par **fabienne034**, le **03/01/2011** à **14:44**

BONJOURrnrnAPPLIQUEZ LA PROCEDURE DE SUR ENDETTEMENT AUPRES DE LA BANQUE DE FRANCErnrnpour tout savoir sur cette procédure:rnrn<http://www.fbfs.net/surendettement.htm>